

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification

PLAN DE ZONAGE

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Dossier approuvé en Conseil municipal du 10 février 2011 3.1

Hôtel de Ville
1 place Pierre et Marie Curie
94280 FRESNES

Echelle:
1/1500

- limite communale
- limite de zone
- espace boisé classé
- espace paysager à protéger
- plantations d'alignement à préserver ou à créer
- cheminement à préserver
- bâtiment architectural à préserver
- marge de recul
- Limite ou voie sur laquelle s'applique le recul de 4 m minimum indiqué à l'article UEx 6.
- emplacement réservé 1
- emplacement réservé 15

N°	Dénomination	Objet	Largeur de voie ou superficie (m)	Bénéficiaire
ER1	RD26, av de la Loire	Empiètement	26, 22, 20 m	Département
ER2	RD27, rd Jean Jaurès	Empiètement	15 m	Département
ER3	Bâtiments, résidences de police cyclables ER du coin ouest seulement	Empiètement	Variable de 6 à 10 m (voir plan de masse)	Commune
ER4	Rue de Wilton	Empiètement	11 m	Commune
ER5	Secteur et promenade de la Seine	Chaîlon	3 m de part et d'autre des verges de 15 m	Commune
ER6	Rue Emile Zola	Empiètement	20, 15 m	Commune
ER7	Ax de Parc des Sports	Empiètement	16 m	Commune
ER8	Rue Frédéric Mistral	Empiètement	15 m	Commune
ER9	Rue Maurice Sarraute	Empiètement	12, 11 m	Commune
ER10	Rue Maurice Sarraute, séparation des trottoirs	Empiètement	11 m	Commune
ER11	Rue Henri Barbusse	Empiètement	13,5 m	Commune
ER12	Ax de la Rue	Empiètement	16 m	Commune
ER13	Av de la Paix	Empiètement	13 m	Commune
ER14	Promenade de l'Aqueduc, promenade et mail	Chaîlon	5 m	Commune
ER15	Bassin de rétention de pluie de l'avenue de Berry	Chaîlon	13,000 m²	SAIAP

